



Hier j'ai posé la mauvaise question en droit familial

Par **briclot**, le **22/12/2009** à **07:49**

Bonjour,

hier j'ai posé une question et je l'ai mal fait alors je me permet de recommencer, lorsque ma mere a vendu sa maison le partage a été fait chez le notaire et ma soeur les enfants de mon frere et moi avons eu ce qui nous revenais et ma mere m'a donné sa part avant d'entrer en maison de retraite ai je le droit de prendre cet argent sans avoir de problème avec la loi, cordialement.

Par **jeetendra**, le **22/12/2009** à **10:47**

CHAMBRE INTERDEPARTEMENTALE DE LA CORREZE, CREUSE ET HAUTE VIENNE

[fluo]MAISON DU NOTARIAT[/fluo]
3, place Winston Churchill - 87000 LIMOGES
Tél. : 05 55 77 15 91

Bonjour, appelez la Maison du Notariat à Limoges, ils vous renseigneront efficacement et rapidement, cordialement.